

Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2009/2124(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2008: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies ECDC		
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		01/10/2009
		PPE MATHIEU HOUILLON Véronique	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		S&D STAVRAKAKIS Georgios	
		ALDE GERBRANDY Gerben-Jan	
		Verts/ALE STAES Bart	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		06/10/2009
		S&D HAUG Jutta	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2994	16/02/2010
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
22/07/2009	Publication du document de base non-législatif	SEC(2009)1089	Résumé
07/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2010	Vote en commission		Résumé
26/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0104/2010	
21/04/2010	Débat en plénière		
05/05/2010	Résultat du vote au parlement		
05/05/2010	Décision du Parlement	T7-0103/2010	Résumé
05/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		
25/09/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2009/2124(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/01116

Portail de documentation					
Document de base non législatif		SEC(2009)1089	23/07/2009	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N7-0012/2010 JO C 304 15.12.2009, p. 0001	08/10/2009	CofA	Résumé
Document annexé à la procédure		N7-0036/2009 JO C 269 10.11.2009, p. 0001	10/11/2009	CofA	
Document annexé à la procédure		05827/2010	01/02/2010	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE430.465	03/02/2010	EP	
Avis de la commission	ENVI	PE431.042	23/02/2010	EP	
Amendements déposés en commission		PE439.365	03/03/2010	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0104/2010	26/03/2010	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0103/2010	05/05/2010	EP	Résumé

Acte final
Décision 2010/518 JO L 252 25.09.2010, p. 0141 Résumé

Décharge 2008: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies ECDC

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) pour l'exercice 2008.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses du Centre pour l'exercice 2008. Il indique que le budget définitif du Centre se monte à 40,7 millions EUR en 2008 (contre 28 millions EUR en 2007).

En termes d'effectifs, le Centre dont le siège est établi à Stockholm (Suède) compte 130 postes dont 101 effectivement pourvus + 53 autres emplois, soit 154 personnes assumant des tâches opérationnelles ou administratives.

En 2008, le Centre s'est concentré sur le développement de ses activités de surveillance des maladies, à savoir :

- 251 menaces suivies grâce à la base de données Threat Tracking Tool (TTT),
- publication de rapports hebdomadaires sur les menaces liées aux maladies transmissibles et de bulletins épidémiologiques hebdomadaires,
- soutien aux services de renseignement sur les épidémies dans le cadre de 2 événements importants de rassemblement de foule en Europe,
- établissement de 31 évaluations de menace directe,
- organisation de 2 exercices de simulation,
- 41 membres ont bénéficié d'un encadrement grâce au programme européen de formation aux interventions épidémiologiques (EPIET),
- 250 experts de la santé publique de 30 pays de l'UE/l'EEE ont participé aux courts modules de formation du Centre,
- organisation de la 2^{ème} conférence scientifique européenne sur l'épidémiologie appliquée aux maladies infectieuses (Escaide), en novembre 2008, à Berlin,
- soutien à 4 États membres dans l'évaluation de leurs besoins en matière de formations et de leurs ressources,
- publication de 21 documents scientifiques en 2008,
- organisation de la 1^{ère} Journée européenne de sensibilisation à l'usage des antibiotiques, avec la participation de 32 pays,

- orientations scientifiques produites: Guidance for the introduction of HPV vaccines in EU countries et Guidance on priority risk groups for influenza vaccination,
- réalisation d'une enquête et mise en place d'une base de données sur les laboratoires de santé publique de microbiologie servant de référence dans l'UE,
- publication du 2^{ème} rapport épidémiologique annuel.

À noter que la publication complète des comptes du Centre figure à l'adresse suivante :

http://ecdc.europa.eu/en/aboutus/Pages/AboutUs_KeyDocuments.aspx

Décharge 2008: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies ECDC

En adoptant le rapport de Mme Véronique Mathieu (PPE, FR) sur la décharge à octroyer au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget pour 2008.

Constatant que les comptes annuels définitifs du Centre étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes du Centre.

Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#) :

- performance : les députés se réjouissent de constater que le Centre a consolidé ses fonctions en matière de santé publique, renforcé les capacités de ses programmes spécifiques à certaines maladies, poursuivi le développement des partenariats et amélioré ses structures de gestion. Ils lui demandent maintenant de présenter un comparatif entre les réalisations effectuées pendant l'année de décharge examinée et celles effectuées lors de l'exercice précédent, afin de mieux évaluer la performance du Centre d'une année à l'autre;
- report de crédits : les députés constatent qu'environ 16,2 millions EUR (correspondant à 40% du budget total du Centre) ont dû être reportés au budget suivant et s'inquiètent de ce que cette situation soit révélatrice de déficiences affectant la programmation et le suivi de l'exécution du budget du Centre. D'autres informations indiquent que le Centre dispose de soldes de trésorerie extrêmement élevés (16.705.090,95 EUR au 31 décembre 2008). Ils demandent dès lors à la Commission d'assurer la pleine application du principe de gestion des liquidités fondée sur les besoins afin de maintenir les soldes de trésorerie au niveau le plus bas possible;
- siège du centre : constatant qu'il n'y avait toujours aucun accord de siège au 31 décembre 2008, et que dès 2007, l'autorité de décharge se déclarait déjà préoccupée par ce fait qui implique, entre autre, des dépenses supplémentaires pour la rénovation de bâtiments loués, les députés se réjouissent qu'enfin un accord soit intervenu en mars 2009 concernant les numéros d'identification des personnes travaillant au Centre (ce qui leur permet d'accéder enfin à certains services publics). Ils soutiennent globalement les efforts accomplis par le Centre en vue de trouver des solutions définitives, en collaboration avec le gouvernement suédois;
- ressources humaines : les députés soulignent que des faiblesses subsistent encore dans la planification des procédures de recrutement mais constatent que fin 2008 de nombreux recrutements ont permis au Centre de fonctionner et de mener à bien les tâches qui lui ont été attribuées;
- audit interne : si les députés déplorent les lenteurs dans la transmission de certaines informations en matière d'audit interne, ils reconnaissent que depuis lors, le Centre a donné certaines informations sur la qualité de sa gestion, sur le suivi de certaines normes de contrôle interne et sur la mise en œuvre d'autres normes de contrôle interne.

Décharge 2008: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies ECDC

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2010/518/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies pour l'exercice 2008.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2008.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 5 mai 2010 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 5 mai 2010).

Une décision parallèle, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes de cette agence communautaire pour l'exercice 2008.

Décharge 2008: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies ECDC

Le Parlement européen a adopté par 556 voix pour, 32 voix contre et 53 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2008. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- performance : le Parlement se réjouit de constater que le Centre a consolidé ses fonctions en matière de santé publique, renforcé les capacités de ses programmes spécifiques à certaines maladies, poursuivi le développement des partenariats et amélioré ses structures de gestion. Il lui demande maintenant de présenter un comparatif entre les réalisations effectuées pendant l'année de

décharge examinée et celles effectuées lors de l'exercice précédent, afin de mieux évaluer la performance du Centre d'une année à l'autre;

- report de crédits : le Parlement constate qu'environ 16,2 millions EUR (correspondant à 40% du budget total du Centre) ont dû être reportés au budget suivant et s'inquiète de ce que cette situation soit révélatrice de déficiences affectant la programmation et le suivi de l'exécution du budget du Centre. D'autres informations indiquent que le Centre disposerait de soldes de trésorerie extrêmement élevés (16.705.090,95 EUR au 31 décembre 2008). Le Parlement demande dès lors à la Commission de maintenir les soldes de trésorerie du Centre au niveau le plus bas possible;
- siège du centre : constatant qu'il n'y avait toujours aucun accord de siège au 31 décembre 2008, et que dès 2007, l'autorité de décharge se déclarait déjà préoccupée par ce fait qui implique, entre autre, des dépenses supplémentaires pour la rénovation de bâtiments loués, le Parlement se réjouit qu'enfin un accord soit intervenu en mars 2009 concernant les numéros d'identification des personnes travaillant au Centre (ce qui leur permet d'accéder enfin à certains services publics). Il soutient globalement les efforts accomplis par le Centre en vue de trouver des solutions définitives, en collaboration avec le gouvernement suédois;
- ressources humaines : le Parlement souligne que des faiblesses subsistent encore dans la planification des procédures de recrutement mais constate que fin 2008 de nombreux recrutements ont permis au Centre de fonctionner et de mener à bien les tâches qui lui ont été attribuées;
- audit interne : si le Parlement déplore les lenteurs dans la transmission de certaines informations en matière d'audit interne, il reconnaît que depuis lors, le Centre a donné certaines informations sur la qualité de sa gestion, sur le suivi de certaines normes de contrôle interne et sur la mise en œuvre d'autres normes de contrôle interne.

Constatant enfin que les comptes annuels définitifs du Centre étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes du Centre et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.